

Présentation du Colloque

L'idée de ce Colloque part d'un double constat. D'une part, aucune procédure permettant l'exécution des décisions du Conseil constitutionnel français n'est prévue par les textes ; d'autre part, rares sont les réflexions doctrinales consacrées à l'instauration éventuelle de ce mécanisme dans notre ordre juridique.

Or, ce silence des textes et ce désintérêt de la doctrine contrastent avec la situation rencontrée à l'étranger, particulièrement en Allemagne et en Espagne. Alors que les Cours constitutionnelles de ces deux Etats ont, mutatis mutandis, des compétences assez similaires à celles de la juridiction constitutionnelle française, elles se démarquent, en effet, de celle-ci en ce qu'elles peuvent s'appuyer sur une procédure contraignant les destinataires de leurs décisions à les exécuter.

L'objet de ce Colloque est donc de s'interroger sur la nécessité (ou non) d'introduire une procédure d'exécution des décisions du Conseil constitutionnel.

Direction scientifique:

François Barque, Maître de Conférences à l'Université Grenoble-Alpes
Séverine Nicot, Maître de Conférences à l'Université Grenoble-Alpes

Bâtiment Stendhal
Amphithéâtre 3
Rue des Résidences
Campus universitaire
Université Grenoble Alpes

Renseignements et Inscriptions
<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr/>
04.76.82.58.16

Colloque du CRJ



Vers l'instauration d'une procédure d'exécution des décisions du Conseil constitutionnel ?

Jeudi 18 octobre 2018
9h00 à 17h30

Amphithéâtre 3 Bâtiment Stendhal
Campus universitaire
Université Grenoble Alpes



8h45 Accueil des participants

9h : **Allocutions d'ouverture**

Par David Déchenaud, Doyen de la Faculté de Droit
Par Michel Farge, Co-directeur du CRJ
Par François Barque et Séverine Nicot, Responsables scientifiques

9h30 : **Propos introductifs**

Par Mathieu Disant, Professeur à l'Université Lyon Saint-Etienne
(Jean Monnet), Directeur du CERCRID (UMR CNRS 5137)

I – Situation

Sous la présidence de Xavier Dupré de Boulois,
Professeur à l'Université Paris- I (Panthéon- Sorbonne)

10h00 : **Contexte conceptuel**

Par Gweltaz Eveillard, Professeur à l'Université Rennes 1

10h20 : **Contexte sociologique**

Par Sylvie Salles, Maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale

10h40 : Débats avec la salle

11h00 : Pause café

11h10 : **Contexte national (1) : l'exemple italien**

Par Paolo Passaglia, Professeur ordinaire à l'Université de Pise

11h30 : **Contexte national (2) : l'exemple français**

Par Julien Bonnet, Professeur à l'Université de Montpellier

12h15 : Pause déjeuner

II – Légitimation

Sous la présidence de Julien Bonnet,
Professeur à l'Université de Montpellier

14h00 : **Une légitimité renforcée**

Séverine Nicot, Maître de Conférences à l'Université Grenoble-Alpes

14h20 : **Une légitimité contestée**

Par Guillaume Tusseau, Professeur à Sciences Po

14h40 : Débats avec la salle

III – Inspirations

Sous la présidence de Sébastien Ferrari,
Professeur à l'Université Grenoble-Alpes

15h00 : **Allemagne : la Cour constitutionnelle, « maître » de l'exécution de ses décisions**

Par Thomas Hochmann, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

15h20 : **Espagne : le Tribunal constitutionnel au cœur de la procédure d'exécution de ses décisions**

Par François Barque, Maître de Conférences à l'Université Grenoble-Alpes

15h40 : Débats avec la salle

16h00 : Pause café

16h15 : **Propos conclusifs**

Par Guillaume Drago, Professeur à l'Université Paris-II (Panthéon-Assas)